

Théorie des organisations

L'école des relations humaines

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz : Les styles de management

- 1. Une affirmation est fausse. Sélectionnez-là.**
 - a. Un leader se caractérise par les relations plus ou moins participatives qu'il développe
 - b. Un leader se caractérise par ses émotions
 - c. Un leader se caractérise par sa capacité persuasive
 - d. Un leader se caractérise par le type d'individus qui le suivent
- 2. Le management participatif nécessite une organisation**
 - a. Par groupe
 - b. Autoritaire
 - c. Anarchique
 - d. Paternaliste
- 3. Pour Likert, un système de management est supérieur aux autres. Lequel ?**
 - a. L'autoritaire exploiteur
 - b. L'autoritaire paternaliste
 - c. Le consultatif
 - d. Le participatif
- 4. Le leader transformationnel doit :**
 - a. Construire l'adhésion
 - b. Ecouter les émotions des salariés
 - c. Diriger
 - d. Laisser-faire
- 5. Les 3 approches du leadership sont :**
 - a. Relationnelle, organisationnelle et émotionnelle
 - b. Relationnelle, organisationnelle et participative
 - c. Relationnelle, autoritaire et participative
 - d. Relationnelle, autoritaire et démocratique

Références

Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.